



Infolettre de la Société des Médecins du Canton de Berne 29/04/2026

Obligation d'enregistrement et d'annonce selon l'OAP sur SIRONA

Chères consœurs et chers confrères,

Nous vous rappelons par la présente qu'en raison de l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur l'admission à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins (OAP), vous êtes tenu d'enregistrer votre activité ambulatoire au plus tard **le 30 juin 2026** sur la plateforme SIRONA de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne (DSSI). Pour la version française du SIRONA, veuillez changer la langue directement vers le lien au dessous. Malheureusement, un lien français n'existe pas.

Une prolongation du délai n'étant pas possible, nous vous recommandons de procéder à l'enregistrement dans les meilleurs délais. Pour toute question, veuillez vous adresser directement par email à la DSSI, qui est responsable du fonctionnement de la plateforme.

L'office de la santé publiera prochainement un guide étape par étape sur l'enregistrement et l'annonce, qui sera également disponible sur le site web de la SMCB.

SIRONA

FAQ de la DSSI

Salutations confraternelles

Le comité exécutif de la Société des Médecins du Canton de Berne

Société des Médecins du Canton de
Berne
Amthausgasse 28
3011 Berne
T 031 330 90 00
info@berner-aerzte.ch



Mentions légales

L'infolettre de la Société des Médecins du Canton de Berne est un moyen d'information officiel et est envoyée régulièrement aux membres de l'association. Pour modifier vos données ou poser des questions sur l'infolettre : info@berner-aerzte.ch ou par téléphone au 031 330 90 00.

© 2023 Société des Médecins du Canton de Berne